

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DFPE 55 Subventions (802.271 euros) et avenants avec l'association Caramel (12e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention et la signature d'avenants avec l'association Caramel (12e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 26 juin 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 20 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association Caramel ayant son siège social 48 rue des Wattignies (12e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 180.600 euros est allouée à l'association Caramel pour son établissement multi-accueil « La maison des ours » (n° tiers SIMPA 20914, n° dossier 2017-03137).

Article 3 : Une subvention de 621.671 euros est allouée à l'association Caramel pour sa crèche collective en appartement « La maison des ours » (n° tiers SIMPA 20914, n° dossier 2017-03136).

Article 4 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2017 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO